

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 12
Date de convocation : 22/10/2013

L'an deux mille treize le 7 novembre à 21 h
le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué
s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, CLISSON, DECEMME, BARITAUD, RIBOT ,
BARILLOT Erwan, Pierre GEORGES, Christine NIVET , Brigitte BERLAND , Guy
MARQUET, Bertrand NAUDIER, Yvette MOYNET.

Absents : MM. Michelle MEUNIER, Agathe NIVET , Marie-Line THEZARD

Secrétaire de séance : Yvette MOYNET ****

Vente d'un logement locatif - Délibération n° 1.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Pascale NIVET qui est locataire du logement appartenant à la Commune situé 4 Lotissement du Moulin au Bourg ; elle indique qu'elle souhaiterait faire l'acquisition de cet immeuble qu'elle occupe depuis 25 ans.

Après délibération et vote,

Considérant

- que Mme NIVET s'est toujours acquittée sans retard de son loyer,
- que le remboursement de l'emprunt qui avait été contracté pour la construction est terminé,
- que des travaux seront à réaliser à court terme dans ce logement,

Le Conseil Municipal, tenant compte du marché immobilier pour de ce type d'habitation à ossature bois qui a été construit en 1988, décide de vendre ce logement de 68 m², cadastré AB 266, à Madame Pascale NIVET pour la somme de 50 000 euros (frais d'acte inclus).

M. le Maire est autorisé à signer l'acte notarié.

Travaux de voirie - Délibération n° 2.

Après étude des devis reçus pour les travaux à réaliser sur la voie communale de Courbanay et le Chemin des Coudres. BERNARD TP de Longré : 22 861.09 euros TTC et STPM : 16 359.13 euros TTC, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise STPM de St Léger de la Martinière.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2013

Achat d'un ordinateur- Délibération n° 3.

Considérant que les performances de l'ordinateur actuel utilisé au secrétariat de mairie qui avait été acheté en 2004 commence à être insuffisantes pour l'usage qui en est fait, le Conseil Municipal décide l'achat d'un nouveau matériel auprès de RIC Collectivités de Sauzé-Vaussais pour un montant de 968.01 euros TTC.

Commission d'appel d'offres - Délibération n° 4.

Afin d'examiner les offres qui seront reçues pour le marché de travaux de la mise en accessibilité de la salle des fêtes, la commission d'appel d'offres est ainsi constituée :

- MM. Dorick BARILLOT maire, BARILLOT Erwan, BERLAND Brigitte, CLISSON Jean-Louis, DECEMME Patrick, GEORGES Pierre, MEUNIER Michelle, MOYNET Yvette, RIBOT Gérard.

Réparation tracteur - Délibération n° 5.

M. le Maire informe le Conseil que le tracteur le plus ancien Case IH est en panne et que le montant évalué des réparations est de 8 207.91 euros TTC. Compte tenu du coût, le Conseil Municipal décide de ne pas faire effectuer ces réparations et d'étudier l'achat éventuel d'un autre tracteur d'occasion s'il se révèle indispensable de posséder un second matériel.

Taxe d'aménagement - Délibération n° 6.

Après avoir entendu M. le Maire rappeler que le taux de la taxe d'aménagement qui s'applique depuis le 1^{er} mars 2012 sur les nouvelles constructions est de 1 % sur le territoire de la commune et que ce taux, qui est le minimum, peut-être modifié chaque année, le Conseil Municipal, compte tenu du taux de la part départementale qui s'ajoute, décide de ne pas augmenter ce taux communal pour ne pas alourdir cette fiscalité.

Subvention au Lycée Desfontaines - Délibération n° 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 30 euros au Lycée Desfontaines de Melle afin de contribuer à la réalisation du projet pédagogique relatif au Centenaire de la Première Guerre Mondiale ; un élève de la Commune étant concerné par ce projet.

Droit de préemption urbain - parcelles E 581 et 585 - Délibération n° 8.

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur l'immeuble suivant :

- propriété des Consorts DOIZI à Chez Février , cadastré E 581 et E 585.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2013

Diagnostic amiante de l'ancienne porcherie - Délibération n° 9.

Avant de faire procéder aux travaux de désamiantage de l'ancienne porcherie de la Borde dont la commune est propriétaire, il y a obligation de faire procéder à un diagnostic.

Après étude des devis reçus : CEFW de Cholet : 418.60 € TTC et ADN 79 de Bessines : 320.00 € TTC, ce dernier devis est retenu.

Enveloppes personnalisées :

Suite à la proposition de La Poste de réaliser des enveloppes timbrées personnalisées au nom de la Commune, un modèle comportant trois photos avec cadre est retenu.

DÉLIBÉRATIONS	
Vente d'un logement locatif	1
Travaux de voirie	2
Achat d'un ordinateur	3
Commission d'appel d'offres	4
Réparation tracteur	5
Taxe d'aménagement	6
Subvention au Lycée Desfontaines	7
Droit de préemption urbain - parcelles E 581 et 585	8
Diagnostic amiante de l'ancienne porcherie	9
Enveloppes personnalisées	10